

DÉCISION DU MAIRE
N° 2024/092

MARCHÉ DE FOURNITURES N° TH 2024-014
ACQUISITION ET LIVRAISON D'UNE SCENE MOBILE DE TYPE PODIUM

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 du 23 juillet 2020 alinéa n°4 donnant délégation de pouvoir à M. le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 500 000,00 € HT ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de passer un marché de fournitures pour le remplacement du podium mobile ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été lancée suivant la procédure adaptée en date du 16 juillet 2024 avec une remise des offres fixée au 23 août 2024 ;

CONSIDÉRANT que 4 plis ont été reçus ;

CONSIDÉRANT l'analyse des offres et l'avis donné par la commission de la Commande Publique qui s'est réunie le 16 septembre 2024 ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : de **SIGNER** le marché de fourniture et livraison d'une scène mobile de type podium avec l'entreprise TOUARTUBE - SA 406 rue de Meir B 7700 MOUSCRON – pour un montant de 63 658,00 € HT.

ARTICLE 2 : Les crédits sont prévus au budget Principal 2024.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site internet de la Mairie.

THÔNES, le 2 octobre 2024

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 4 OCT. 2024
ET PUBLICATION LE - 4 OCT. 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

